

Procédure d'instruction préparatoire est-L tjs inquisitoire?

Par **Marion**, le **20/03/2005** à **21:30**

salut...

je dois traiter ce sujet et je ne sais pas trop comment le prendre...

je pensais en intro définir et opposer le type accusatoire et le type inquisitoire de l'instruction...et discuter des caractéristiques du système français dans le corps du sujet...mais je me disais qu'après les retentissements de l'affaire d'"Outreau" il paraissait difficile de ne pas parler d'un risque de déviance dans le système actuel...mais j'ai peur de tomber dans un sujet d'opinion or je ne sais pas trop si c'est ce qu'on me demande... pourriez vous me dire ce que vous en pensez???

Par **Yann**, le **21/03/2005** à **18:37**

Je pense que ton idée est bonne, garde ce que tu as prévu dans ton intro et base tes parties sur le système français. Mentionner les risques de déviance dès lors que tu restes objective est une bonne chose.

As tu un plan à nous soumettre?